

PETIT HISTORIQUE DE LA VOIE PRO...

2009 : Réforme Sarkozy :

BAC PRO EN 3 ANS

- 25 % d'heures d'enseignement



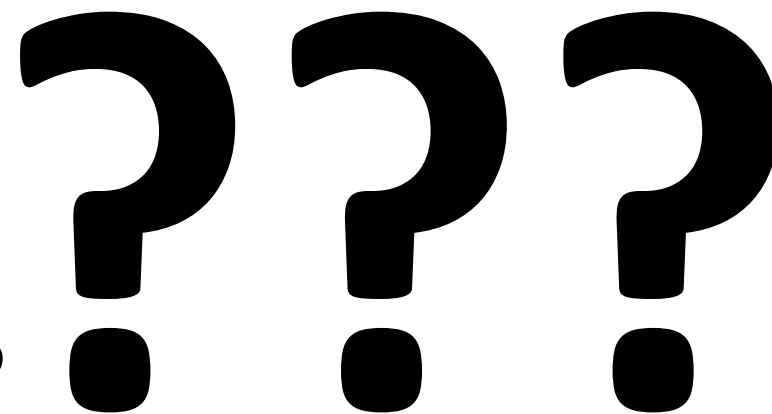
2018 : Réforme Blanquer:

- 10 % d'heures d'enseignement

2024



**Combien d'heures
d'enseignement en moins**



2024



**15 % de filières dites « non insérantes »
Qui seraient fermées à la rentrée 2024**

Pertes de postes ???

Plans de reconversion forcée ???

**10 bonnes raisons
de se mettre
en grève le 12 décembre**

Désorganisation du calendrier :

Une réforme qui arrive beaucoup trop tard

(CSE du 14/12 /2023)

Pour être mise en place à la rentrée 2024

De manière efficiente

(DHG mi Janvier 2024)

**Moins de chance pour les élèves
d'une **poursuite d'études**
Post bac**

À cause des heures d'enseignement en moins

Dévalorisation du diplôme

**Moins solide
sur le marché du travail**



**Le cheval de Troie « Pacte »
n'ayant pas fonctionné en LP !**



Nouvelle attaque du statut de PLP

**Vers une annualisation
du temps de travail**

???

**Des filières fermées
mais**

Combien de reconversions forcées ???

de suppressions de postes ?

Une volonté de s'aligner
sur **l'apprentissage** à tout prix

Mais...

**Moins de réussite aux examens
en apprentissage
qu'en voie pro**

**Quelles conditions
d'emploi?**



**Une volonté de s'aligner
sur l'apprentissage à tout prix**

Mais...

**Moins de poursuite d'étude
en apprentissage
qu'en voie pro**

**Plus d'accident
de travail que
pour les autres salariés**



Pour aller plus loin...



Mixage des publics

Mélange des élèves alternants et scolaires



Tenter d'imposer hors cadre statutaire (aucune obligation, uniquement sur la base du volontariat) l'intégration d'élèves dont la formation est financée par un contrat d'apprentissage, dans les classes, financées par l'éducation nationale, en dégradant ainsi les conditions d'enseignement des élèves sous statut scolaire

Mixage des publics Enjeu du statut de PLP

**Pour pallier à cette situation ,
et pouvoir généraliser sans l'aval de chacun-e
le mixage des élèves,
le ministère n'hésitera pas à revoir les statuts !**

